

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Olivier LUTHIER, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Charles GARNIER.

Absents excusés : Jean-Michel SAVARD donne pouvoir à Pascal MÉHEUT, Virginie GUESDON donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE, Jean-Paul GARNIER donne pouvoir à Charles GARNIER.

Absent : Nathalie MORONVAL.

Olivier LUTHIER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2018 est adopté à la majorité des membres présents.

### **1) APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE.**

Monsieur le Maire expose que la Loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Ces missions couvrent les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction Publique Territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

L'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose un accord préalable. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne propose donc l'approbation au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé "convention unique".

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

### **2) DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR POUR L'ANNEE 2019.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune souhaite acquérir un columbarium pour l'année 2019 et qu'un devis a été retenu pour un montant de 4 332 euros H.T.

Ce projet étant éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) en 2019, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019, d'arrêter les modalités de financement, d'approuver le projet d'investissement et d'autoriser le recours à la télétransmission des actes.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

### **3) FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM DU CIMETIERE DE MAY-EN-MULTIEN.**

Dans le cadre de l'acquisition d'un columbarium, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les durées et les tarifs de celui-ci, ainsi que de revaloriser les tarifs des concessions de terrain du cimetière de May-en-Multien.



Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'accorder la prime de ravalement d'un montant de 750 euros.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

**\* INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil du 11 octobre dernier, un projet d'écurie de propriétaires au Moulin de May a été évoqué. Il présente aux membres du conseil les plans de ce dernier. L'étude de faisabilité de ce projet est en cours.
- Une manifestation intitulée "La rando des 3 châteaux" se déroulera le 14 avril 2019. Deux randonnées traverseront la commune de May-en-Multien. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les portes de l'église et fait appel aux associations pour proposer une animation lors de ces événements afin de faire découvrir le village aux randonneurs.
- La troisième édition du Trail du Pays de l'Ourcq aura lieu le 2 juin 2019.
- Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur David GALLET pour avoir nettoyé la route des Cressonnières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

*Le secrétaire de séance*  
**Olivier LUTHIER**



*Le Maire*  
**Pascal MÉHEUT**

